



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 42 18 55 06 76 58 63 47

jacques.mille2@wanadoo.fr http://www.siaes.com



PROMOTION DE GRADE : HORS CLASSE DES PROFESSEURS D'EPS 2010

Éléments du barème pour l'accès à la Hors Classe des Professeurs d'EPS 2009-2010 <i>Bulletin Académique n° 479 du 4 Janvier 2010</i>		Vos points
Parcours et carrière <i>échelon au 31/12/2009</i>	Prof. EPS : 70 pts au 7 ^{ème} échelon, 80 pts au 8 ^{ème} , 90 pts au 9 ^{ème} , 100 pts au 10 ^{ème} et 130 pts au 11 ^{ème} Bi-admissibles : 10 pts en + pour 7 ^{ème} , 8 ^{ème} , 9 ^{ème} échelon / 30 pts en + pour 10 ^{ème} / 10 pts en + pour 11 ^{ème}	
	Ancienneté dans l'échelon	5 points / année dans le 11 ^{ème} échelon
	Mode d'accès au 11 ^{ème} échelon	10 points si passage au choix ou grand choix au 11 ^{ème} échelon
Notation	Note administrative sur 40 Note pédagogique sur 60	Maximum = 100 <i>Si la note pédagogique n'a pas été actualisée depuis plus de 5 ans, la note moyenne de l'échelon est attribuée si elle est supérieure</i>
Qualifications et compétences, parcours et investissement professionnel, implication dans la vie de l'établissement	Niveau de qualification Titres et diplômes	D.E.A., D.E.S.S., Master : 10 points Doctorat : 20 points
	Avis Chef établissement, avis Inspection (voir ci-dessous)	Appréciation et points Recteur
Affectation en ZEP, APV, Ambition réussite	10 points si au moins 5 années d'exercice en ZEP (au 31/08/2010) durant la carrière	

Grille avis chef d'établissement : TRES FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DEFAVORABLE
Grille avis corps d'inspection : TRES FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DEFAVORABLE

Appréciation et points Recteur :

EXCELLENT (90 points) **REMARQUABLE** (70 points) **TRES HONORABLE** (50 points)
HONORABLE (35 points) **SATISFAISANT** (25 points) **INSUFFISANT** (0 point)

Le Recteur arrête son appréciation après avis des chefs d'établissement et de l'inspection.
Cet avis sera communiqué lors de la CAPA.

Il n'y a pas d'automatisme de correspondance des avis "Chef d'établissement" et "IPR" avec l'avis Recteur.

Exemple : 2 avis TF ne donneront pas systématiquement un avis "Excellent" du Recteur (et les points correspondants), mais peut être un avis "Remarquable", voire "Très honorable", sinon pire ! On ne peut donc préjuger de son barème à la seule connaissance des avis "Chef d'établissement" et "IPR", le seul barème valable étant celui, définitif, qui sera arrêté en CAPA.

Retrouvez sur www.siaes.com les statistiques exhaustives réalisées par les commissaires paritaires du SIAES :

- Statistiques générales
- Avis des corps d'inspection discipline par discipline
- Avis des chefs d'établissement établissement par établissement

Une analyse approfondie sera également publiée dans le « *Courrier du SIAES n° 45* » à paraître le 10 Juin 2010 et mise en ligne sur www.siaes.com

Deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus suite aux élections de décembre 2008, ne touchant aucune subvention publique et refusant toute ressource publicitaire privée, le SIAES ne vit et ne peut vous défendre que grâce aux cotisations !

Merci pour toute adhésion.

Les responsables et les Commissaires Paritaires Académiques du S.I.A.E.S. sont à votre disposition. N'hésitez pas à contacter, pour plus de détails, par téléphone, mail ou courrier :

- Jean-Baptiste VERNEUIL pour l'équipe des commissaires paritaires du SIAES
04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuill@wanadoo.fr

- Jean Luc BARRAL : Secrétaire exécutif Délégué EPS 04 42 62 55 01 annejeanlucbarral@free.fr

- Christophe CORNEILLE : Conseiller technique EPS 06 50 41 13 54 ccrys@laposte.net

- Délégué au Rectorat tous corps : Jacques MILLE 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 jacques.mille2@wanadoo.fr

Voir également notre organigramme au verso pour toute autre question.